

53. L'enlèvement des matières de vidanges et des détritiques doit se faire, une fois par semaine, au moins du 15 avril au 15 octobre.

54. Au premier mai de chaque année, toutes les caves, les cours et les dépendances de chaque maison, doivent être nettoyées, et toutes les matières de rebut, animales ou végétales, enlevées.

55. Il est interdit de déposer dans les rivières, les puits, les sources, les citernes, les réservoirs, les ruisseaux et les étangs, des cadavres d'animaux, des matières de vidanges, des détritiques ou des immondices.

56. Les cadavres d'animaux, excepté ceux mentionnés à l'article 36 des présents règlements, doivent être brûlés ou enterrés à, au moins, deux pieds sous terre.

VARIA

L'étudiant

L'ETUDIANT est entré, avec son No de janvier dernier, dans sa huitième année d'existence. Cette publication, si utile à la jeunesse studieuse et si intéressante pour tous, est digne des encouragements du public.

Chaque mois, l'ETUDIANT donne à ses lecteurs une variété d'articles aussi agréables qu'instructifs. Il cause familièrement de ce qui recueille un peu partout. Il n'y a aucun doute que cette excellente publication contribue largement à la progression et au développement de l'Instruction publique. C'est pourquoi nous souhaitons à "l'ETUDIANT" une existence prospère et de nombreux lecteurs.

"LA JEUNE MÈRE" journal illustré—19^e année

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux : 35, rue du Faubourg-Montmartre, Paris

Ce journal apprend aux mères à élever leurs enfants. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et de la maternité. *La Jeune Mère* est la plus utile des publications, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes,